



COMITE DE JUMELAGE MONTENDRE - SULZ

Association Loi 1901 - JO du 2 Février 1978
Modification JO du 12 Avril 2003



MONTENDRE - les - PINS
1976

SULZ - am - NECKAR
1977

Objet : convocation à l'assemblée générale annuelle de l'association

Cher-e membre,

J'ai l'honneur de vous convoquer, en qualité de membre de notre association Comité de jumelage Montendre-Sulz, à l'assemblée générale annuelle de l'association qui se tiendra le **16 janvier 2026 à 20 heures**, à Montendre, dans la salle n° 2 du centre culturel François Mitterrand .

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport moral du président M. Laurent Motard
- 2- Rapport financier de la trésorière
- 3- Election des membres du conseil d'administration
- 4- La célébration du cinquantième anniversaire du jumelage du 14 au 17 mai 2026
- 5- La maison de Montendre à Sulz
- 6- Questions diverses

Conformément aux statuts, au cas où vous ne pourriez assister à la réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre de l'association qui devra être muni d'un pouvoir régulier, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts. Une personne ne peut détenir qu'un pouvoir. Vous trouverez ci-joint un pouvoir à compléter en cas d'impossibilité d'assister à la réunion.

N'oubliez-pas d'apporter votre carte de membre adhérent afin de la mettre à jour de la cotisation 2026 dont le montant reste inchangé.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir pour partager la galette (à confirmer sur le bulletin ci-joint) je vous prie d'agréer, cher-e membre, mes sentiments les plus cordiaux.

Fait à Montendre, le 29 décembre 2025

Le président

Mail : jumelage.montendre.sulz@gmail.com Fb : Comité de jumelage Montendre & sulz am Neckar

Courrier adressé à Motard Laurent, 17130 Sousmoulins, 16 rue du Bourg

HOTEL-DE-VILLE

17130 MONTENDRE Tél. 05.46.49.20.84 Télécopie 05.46.49.29.87

Site officiel : <http://www.ville-montendre.fr> - Contact e-mail : mairie@ville-montendre.fr